

CHECKLISTE POUR MONTEURS D'INSTALLATIONS AUTOPRODUCTRICES D'ÉNERGIE (IAP)

(Version 01.2018)

**Votre client souhaite produire lui-même son courant et l'injecter dans le réseau ESB?
Informez-vous ici sur les mesures et étapes importantes pour l'installation d'IAP.**

- ✓ **Dépôt de l'approbation des plans à l'ESTI:** le producteur (entreprise, personne individuelle) ou son représentant dépose une demande d'approbation des plans pour des installations ≥ 30 kVA auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort. Une copie de cette demande est transmise à ESB.
Téléchargement pdf
- ✓ **Dépôt de la demande de raccordement:** le producteur ou son représentant dépose une demande de raccordement pour IAP auprès d'ESB. **Téléchargement pdf**
- ✓ **Dépôt de l'avis d'installation:** L'installateur mandaté par le producteur remet à ESB un avis d'installation. **Téléchargement pdf**
- ✓ **Une fois toutes ces demandes acceptées,** ESB fixe le mode de mesure (cf. schémas).
Exécution en fonction des recommandations de la branche (AES).
- ✓ **Avis d'achèvement:** après réception de l'avis d'achèvement par l'installateur, le compteur est monté par ESB.
- ✓ **Document de sécurité (SiNa) et le procès-verbal de remise «installations autoproductrices (EEA)/ accumulateurs»:** le document de sécurité et le procès-verbal de remise délivré par l'exploitant du réseau de distribution doivent être déposés chez ESB avant la mise en service. En règle générale, l'installateur-électricien remet le document de sécurité pour la partie CA de l'installation photovoltaïque et l'installateur solaire remet le procès-verbal de mesure et de contrôle pour la partie CC installée. (Tous les documents originaux sont à l'intention du client, ESB reçoit une copie de chacun de ces documents).
Téléchargement pdf
- ✓ **Contrôle de la qualité du réseau:** afin de garantir la qualité du réseau pour tous les usagers du réseau, ESB effectue en général une mesure de réception des installations SER. Il contrôle ainsi le respect des normes (EN 50160/D-A-CH-CZ). Si le fonctionnement de l'installation entraîne une violation des normes, l'installation doit être immédiatement déconnectée du réseau. L'installation ne peut être à nouveau activée que si l'exploitant de l'installation/le producteur apporte par écrit à ESB la preuve de la conformité de l'installation sur la base de mesures de vérification. La mesure de réception de l'installation par ESB est payante et à la charge du producteur.
- ✓ **Contrôles aléatoires:** ESB peut contrôler la sécurité de l'installation à l'aide de contrôles aléatoires. La sécurité technique des installations ≥ 30 kVA est contrôlée par l'ESTI.
- ✓ **Certification de la garantie d'origine (GO):** ESB réalise la certification d'installations avec une puissance jusqu'à 30 kVA. Les installations avec une puissance supérieure doivent être certifiées par un auditeur externe. **Téléchargement pdf**
- ✓ Les exploitants d'IAP $\geq 3,6$ kVA dont l'installation fonctionne en parallèle avec le réseau d'ESB ont besoin pour l'exploitation d'**un contrat de raccordement au réseau valable**. Ce contrat règle les conditions de raccordement, la puissance nominale, la protection des données et les éventuelles influences. Sans contrat de raccordement au réseau pour l'IAP portant une signature valable, l'installation peut être en service à des fins d'essai pendant 30 jours maximum à compter du montage des compteurs. Si une signature du contrat par les deux parties ne se fait pas, l'installation doit être déconnectée du réseau ESB. Les installations $\geq 3,6$ kVA nécessitent en outre un emplacement de compteur supplémentaire.